

## AIDES POUR LES CANTINES SCOLAIRES 2026/2027

En plus de l'aide versée par la commune aux écoles, le CCAS propose aux familles des enfants lesneviens des écoles de l'Argoat et Diwan une aide individuelle à la cantine. Vous trouverez le montant de l'aide, selon le quotient familial, dans le tableau ci-dessous.

Pour bénéficier de l'aide pour l'année scolaire 2026/27, compléter l'imprimé et déposer un RIB, une copie du livret de famille et une attestation CAF ou MSA mentionnant le montant du quotient familial au bureau du CCAS ou par mail [ccas@lesneven.bzh](mailto:ccas@lesneven.bzh)

L'aide est versée à la famille par virement.

| Quotient Familial<br>(En euros) | Montant de l'aide<br>(par repas) |
|---------------------------------|----------------------------------|
| de 0 à 899 €                    | 0,80 €                           |
| de 899 € à 1099 €               | 0,60 €                           |
| >1099€                          | 0 €                              |

## AIDE A LA CANTINE

*Année scolaire 2026/2027*

*Ecole Argoat/Sacré Cœur* ☐      *Skol Diwan* ☐

### Parents :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... ☎ : .....

Mail : .....

Quotient Familial : .....

### **Enfants concernés par l'aide**

| NOM- PRENOM | CLASSE |
|-------------|--------|
|             |        |
|             |        |
|             |        |
|             |        |

### **Je joins impérativement et en un seul envoi :**

- Une attestation CAF ou MSA mentionnant le Quotient Familial (*du mois précédent la demande*)
- La photocopie de votre livret de famille
- Un RIB

Merci de retourner le bulletin d'inscription **au CCAS avant le 15/10**

[ccas@lesneven.bzh](mailto:ccas@lesneven.bzh)

**CCAS - Mairie – 8 place du Château – 29260 LESNEVEN- 02-98-83-00-03**